

## RÉSUMÉ

De par son engagement envers ses 900 membres et son mandat de favoriser le développement économique, la Chambre de Commerce de Lévis s'est intéressée et impliquée de premier chef à la réalisation du projet Rabaska et ce, dès le début.

Bien avant qu'il ne soit examiné de façon complète par les autorités compétentes (fédérale et provinciale) pour déterminer s'il répond adéquatement aux normes environnementales, le projet Rabaska a été soumis à de fortes pressions publiques et médiatiques. La Chambre de commerce de Lévis a toujours soutenu qu'un tel projet, étant donné l'importance des enjeux qu'il soulève, tant au niveau de la sécurité, de l'environnement, de l'économie, que de l'offre énergétique du Québec, se devait de suivre le processus prévu afin d'être évalué adéquatement et qu'il y ait un débat juste et équitable à l'égard du projet. C'est dans ce contexte que la Chambre de Commerce de Lévis a pris la décision d'assumer le leadership régional dans ce dossier.

- ❖ **La Chambre de Commerce de Lévis considère que l'on ne peut négliger le potentiel de retombées économiques d'un tel projet dans notre région, particulièrement dans le contexte socio-économique que nous connaissons actuellement à Lévis, en Chaudières-Appalaches, à Québec et au Québec.**

La Chambre de Commerce de Lévis a soutenu et encouragé la Ville de Lévis afin que soient davantage garanties les retombées économiques du projet dans la région de Lévis. Ainsi, la Chambre de Commerce de Lévis a salué le processus entrepris menant à la conclusion de deux conventions entre la Ville de Lévis et Rabaska, respectivement le 6 juillet et le 16 octobre 2006. Nous tenons à souligner le travail exceptionnel des autorités de la Ville de Lévis et du promoteur pour la conclusion et la signature de ces ententes.

Québec ne compte actuellement que sur une seule source d'approvisionnement en gaz naturel. Cette dépendance nuit considérablement à la position concurrentielle du gaz naturel sur le marché québécois puisque nous sommes en fin de réseau. Cette position de captivité est d'autant plus inquiétante que le gaz naturel connaît un engouement important et que la demande prévue pour les prochaines années laisse anticiper des pressions à la hausse sur les prix.

Étant donné que le Québec ne produit pas de gaz naturel «commercialisable» sur son territoire, la seule issue possible reste l'ouverture du Québec vers l'extérieur afin de diversifier ses sources d'approvisionnement et ainsi répondre à ses besoins présents et futurs.

La Chambre de Commerce de Lévis n'a pas la prétention d'être un organisme spécialisé en matière de justification énergétique d'un projet d'implantation d'un port méthanier. Toutefois, nous sommes à même de constater à la lecture des nombreux documents déposés à l'audience et aux interventions de spécialistes questionnés, qu'il a été démontré sans équivoque que le projet est justifié et qu'il répond en toute ligne aux

orientations gouvernementales et à la stratégie énergétique du Québec en matière de développement du gaz naturel au Québec.

❖ **La Chambre de Commerce de Lévis considère donc que la justification du projet d'implantation d'un port méthanier de Rabaska a été démontrée.**

Le projet Rabaska est porteur de l'appropriation d'un procédé innovateur pour la production énergétique au Québec. Le projet des trois partenaires Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France permettra au Québec de développer une expertise dans le GNL en comptant ainsi un spécialiste en GNL (Gaz de France), un distributeur au Québec (Gaz Métro) et d'un marché d'accueil supplémentaire avec l'Ontario (Enbridge).

La disponibilité de cette nouvelle source d'énergie se traduira par un facteur de développement certain et deviendra un levier important pour consolider et développer une structure industrielle diversifiée. L'engagement du promoteur à contribuer à des mesures de développement en matière d'efficacité énergétique, est aussi à souligner.

❖ **Pour la Chambre de Commerce de Lévis, de nouvelles applications au transfert de frigorifiques à des fins de valorisation thermique et la valorisation de la filière du froid sont les exemples concrets de l'apport du projet Rabaska à l'innovation, à la recherche scientifique et d'implication en matière d'efficacité énergétique.**

Le projet de construction d'un terminal méthanier par Rabaska est l'un des plus grands projets industriels de la dernière décennie au Québec. Il représente l'investissement le plus important qu'ait connu Lévis depuis la venue de la raffinerie Ultramar et l'un des plus importants investissements privés qu'ait connus la zone économique Québec et Chaudière-Appalaches au cours des 30 dernières années.

D'autres l'on dit, les aspects sont traités plus en détail dans notre Mémoire, je résume donc succinctement ce que représente Rabaska :

- 840 M \$ d'investissements privés,
- ½ milliard de revenus fiscaux pour la Ville de Lévis,
- des milliers d'emplois directs et indirects,
- 100 M \$ de revenus pour les gouvernements durant la construction et 12 M \$ par an durant l'exploitation,

Les enjeux pour la communauté Lévisienne et de la zone économique Québec Chaudière-Appalaches sont énormes. Nous avons un consortium sérieux composé d'entreprises reconnues, qui détiennent l'expertise à la fine pointe des procédés de GNL, de production, de transformation et de distribution de gaz naturel, prêts à investir 840 M \$ dans un secteur énergétique en développement en Amérique du nord et en parfaite cohérence avec les orientations de la stratégie énergétique du Québec.

**❖ Pour la Chambre de Commerce de Lévis, il est essentiel que les répercussions du projet sur l'économie de Lévis et de toute notre région soient prises en compte.**

Nous considérons le projet Rabaska comme un levier économique stratégique en matière de consolidation de la diversification de notre économie. Nous avons, à portée de main, un investissement privé majeur qui offre de l'emploi à nos travailleurs, de l'expertise en haute technologie, des retombées fiscales considérables, un avantage à long terme pour nos industries, une diminution des coûts d'accès à la ressource pour les consommateurs et les entreprises. C'est une opportunité exceptionnelle que l'on doit saisir !

Tout projet de développement a des répercussions sur le milieu et crée nécessairement une perturbation. L'enjeu pour la communauté, les gouvernements et le promoteur est de s'assurer que toutes les mesures soient mises en place pour une coexistence harmonieuse. Les engagements de Rabaska exprimés tout au long du processus public ainsi que ceux convenus avec la Ville de Lévis font foi de cette nécessité d'implantation harmonieuse du projet dans la communauté. L'amélioration du projet, suite aux consultations du promoteur avec les différents acteurs socio-économiques et la population en général, le démontre.

Il y a aussi d'autres aspects du projet qui se doivent d'être considérés comme des bénéfiques pour la communauté. En raison des compétences et des qualifications requises, cette industrie GNL offre des conditions de travail alléchantes et une rémunération fort intéressante pour les travailleurs. Des emplois qui favorisent l'établissement de nouvelles familles à Lévis, ce qui est un facteur d'enrichissement pour la communauté.

Ce projet pourrait aussi avoir des effets importants pour nos institutions d'enseignement en regard de la formation professionnelle et le développement en matière d'innovation de recherche.

L'apport supplémentaire de revenus fiscaux pour la Ville de Lévis présage une croissance phénoménale qui pourra supporter la mise en place ou le renouvellement d'infrastructures qui améliorent la vie de nos concitoyens et concitoyennes.

**❖ La Chambre de Commerce de Lévis considère que le promoteur a fait la démonstration de sa capacité et de sa volonté à s'impliquer dans la communauté et d'être un bon citoyen corporatif.**

La Chambre de Commerce de Lévis est consciente que tout projet de développement nécessite des ajustements et des assouplissements. En tant que représentant d'un réseau d'affaires de près de 900 membres, nous tenons à réaffirmer que nous sommes aussi soucieux d'un développement économique actif, intégré et durable, pour notre communauté, nos entreprises, leurs employés et nos familles.

- ❖ **La Chambre de Commerce de Lévis considère que la société Rabaska a fait démonstration de l'utilité économique du projet, du respect des impératifs environnementaux et de sa capacité à interagir harmonieusement avec les acteurs du milieu, tout en s'inscrivant comme un apport à la problématique de la diversification énergétique du Québec.**
- ❖ **La Chambre de Commerce de Lévis est d'avis que le projet Rabaska reçoit un appui massif.**
- ❖ **Dans la mesure où les autorités compétentes jugeront que le projet répond aux normes environnementales et aux exigences de la Ville de Lévis et du gouvernement en matière de sécurité, la Chambre de Commerce de Lévis prend position en faveur du projet d'implantation d'un terminal méthanier à Lévis par Rabaska.**

La Chambre de Commerce de Lévis remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir permis, tel qu'elle l'a requis dès 2004, l'examen objectif du projet de terminal méthanier Rabaska sur le territoire de la Ville de Lévis et souhaite que la commission qui procède à cet examen, fasse des constats et des recommandations favorables à ce projet au bénéfice de l'ensemble de la population et des entreprises de la Ville de Lévis et du Québec en général.